



Contractuelle à l'hopital public

Par **gege**, le **16/05/2008** à **17:07**

je suis aide soignante contractuelle dans un hopital public depuis décembre 2007, et je signe des petits contrats, j'en suis au troisième. La stagériation puis la titularisation ne se ferons pas avant 3 à 4 ans. Es-ce légal de nous faire signer tant de contrat de 3 mois?